

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19 septembre 2011

Objet : Décision Modificative N°1

L'an deux mille onze, le dix neuf septembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le neuf septembre, se réunit en session ordinaire, salle des Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 8 Pour / 1 Abstention

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mme Ghilaine JEANNOT PAGES	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général de la Haute Vienne
Mr Didier BARDET	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mme Monique BOULESTIN	Maire Adjointe de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Alain BRETTE	Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Sont excusés :

Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (et son suppléant)	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Bernard COMBES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Au vu de la situation budgétaire de DORSAL au 31 juillet 2011 et d'une étude prévisionnelle des dépenses jusqu'à la fin de l'année, une contribution complémentaire s'impose.

En effet, au vu de l'activité actuelle de DORSAL eu égard à l'actualité numérique, le recours aux prestataires extérieurs (technique / juridique et de communication) s'avère supérieur aux prévisions initiales.

Il est donc proposé d'inscrire des recettes de fonctionnement complémentaires à hauteur de 23 000 euros réparties selon la clef de répartition statutaire comme suit :

Collectivités membres	Taux statutaire	Contribution / collectivité
Région Limousin	20%	4 600,00 €
Département Haute Vienne	13,34%	3 068,20 €
Département Creusé	13,33%	3 065,90 €
Département Corrèze	13,33%	3 065,90 €
Ville de Limoges	13,33%	3 065,90 €
Communauté Agglomération Brive	13,33%	3 065,90 €
Communauté communes Tulle	6,67%	1 534,10 €
Communauté communes Guéret	6,67%	1 534,10 €
TOTAL	100%	23 000,00 €

Ce même montant sera inscrit en dépenses de fonctionnement sur la ligne 6226 correspondant aux dépenses liées aux prestataires de service.



N° 258

Par ailleurs, cette décision modificative inscrit deux transferts de crédits, pour réimputation budgétaire plus précise, en recettes de fonctionnement (51 410 € à transférer de l'article 7471 à l'article 74718 (subvention Etat) et 1 020 € à transférer de l'article 7788 (Produit exceptionnel divers – chapitre 77) à l'article 7478 (Autres organismes – chapitre 74) pour inscrire notamment la participation d'Axione Limousin au salon des maires de Corrèze à Brive.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL votent, à l'unanimité des suffrages exprimés, la décision modificative N°1 dans sa totalité et par chapitre telle que détaillée en annexe.



Fait à Limoges, le 19 septembre 2011

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE